L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

BUREAU: rue [illegible] Charles, No 73. NOUVELLE-ORLEANS JEUDI MATIN, 7 JANVIER 1875. 48me Année.

NOUVELLE-ORLEANS.

JEUDI MATIN, 7 JAUVIER.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par E. Roger & Co., aux Nos 45 & 47 de la rue Decatur—bottes, souliers et brodequins.

Par O. Valeton, rue Front, entre Gravier et Commune—[illegible] et [illegible].

Par A. Gerard, 12 et 14, rue Bourbon,—articles de fantaisie.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 48 de la rue de Chartres—habillements, lingerie, chapeaux, casquettes et [illegible].

SPECTACLES.

Jeudi, 7 janvier 1875.

Opéra.—Le Prophète.

Variétés.—Alixe.

Académie.—The Scapil [illegible].

St Charles.—Pièces de Société avec Mlle Ada Gray et Ben DeBar.

La Louisiane devant le Congrès et devant le pays.

Nous venons de relire attentivement le compte rendu télégraphique de la séance du 5 janvier au Congrès des Etats-Unis et nous y remarquons un fait significatif. Il ne s'est trouvé, dans les deux Chambres, qu'un seul membre qui ait osé dire qu'il justifiait l'exclusion de membres de la Législature, et ce membre c'est Ben Butler. L'argument de ce digne apologiste de Sheridan peut, il est vrai, se retourner contre son parti, car l'expulsion des [illegible] de la Législature doit plutôt appartenir au peuple qui a fait l'élection qu'à un général étranger à l'Etat et à ses affaires politiques.

Mais laissons de côté Ben Butler qu'au dire de ses collègues a été d'embarras en [illegible] une discussion dangereuse pour les républicains, et voyons ce qui s'est dit au Sénat.

[illegible]

Grant et ses théories sur l'intervention.

Au moment où le Président vient d'ordonner une intervention aussi arbitraire dans les affaires politiques d'un Etat, il est bon de rappeler ce qu'il disait dans son message sur cette question.

Dans le passage relatif à la Louisiane et à son gouvernement nous trouvons ce qui suit:

J'ai déjà appelé l'attention du Congrès sur ce sujet, exposant que par suite des fraudes et des falsifications commises dans cette élection, et parce qu'il paraissait que les retours de cette élection n'avaient jamais été dépouillés, il était impossible de dire qui avait été élu. Mais d'après les meilleures sources d'information que j'avais sous la main, j'ai toujours cru que les officiers actuels de l'Etat ont reçu une majorité légale des votes déposés effectivement dans cette élection.

Je répète ce que j'ai dit dans mon Message particulier du 20 février 1873, dans le cas où le Congrès ne prendrait pas de décision, je dois continuer de reconnaître le gouvernement reconnu jusqu'ici par moi.

Plus loin, le Message traite de l'intervention dans les termes suivants:

Toute la question de l'intervention de l'Exécutif dans les affaires d'un Etat se heurte contre l'opinion publique, contre le sentiment de ceux qui en vertu de leurs pouvoirs officiels de vent être employés dans cette intervention et contre les penchants de ceux qui doivent la diriger; à moins qu'elle ne soit bien clairement appuyée par la loi, cette intervention devient un crime aussi que la loi qui l'autorise. On la condamne sans l'écouter.

Je désire en conséquence que toute nécessité d'une direction exécutive dans les affaires locales devienne fautive et surannée; j'appelle l'attention, non seulement du Congrès, mais du peuple des Etats-Unis, sur les causes et les effets de ces malheureuses questions.

N'y a-t-il pas d'un côté une disposition à exagérer les torts et les outrages, et de l'autre, à les atténuer ou à les justifier? Si l'opinion publique pouvait être conduite à faire une enquête impartiale de la question, à repousser les injustices, à atteler les autorités compétentes à les punir, on donnerait au pays de meilleurs sentiments, et nous verrions plus tôt cet état de paix qui laisserait les Etats libres de régler leurs affaires domestiques.

Je crois que du côté de nos concitoyens des Etats du Sud, il y a chez la plupart d'entre eux une *disposition à se soumettre aux lois* et à s'abstenir de violence soit contre les individus, soit contre les lois existantes, mais ont ils raison de méconnaître la réalité de violences et de meurtres, nous résister aux autorités constituées; leur condition précaire éveille toute ma sympathie, et je ferais tous mes efforts pour les soulager, reconnaissant que dans certains cas ils ont eu des *gouvernements sous lesquels il était pénible de vivre, des gouvernements oppresseurs à raison des taxes destinées à des améliorations imaginaires*, et qui ne donnaient pas un bénéfice aux charges qu'ils imposaient. Mais pouvons-nous déclarer entièrement irresponsables de cet état de choses? Ils ne le peuvent pas.

La violence a régné en quelques endroits, et a été tantôt niée par ceux qui devaient en prévenir, en a même élevé cette théorie qu'il ne doit plus y avoir d'intervention de la part du gouvernement fédéral pour protéger les citoyens d'un Etat où les autorités locales négligent de donner leur protection. C'est là une grande erreur. Tant que je resterai à l'Exécutif, toutes les lois du Congrès et toutes les dispositions de la Constitution, y compris les récents amendements qu'on y a ajoutés, seront rigoureusement appliquées, mais en regrettant qu'elles aient été une fois aux devoirs ou aux pouvoirs de l'Exécutif. Qu'il y ait un arrêt des discussions des questions du Sud, les avocats des deux partis ou de toutes les parties donnant des rapports honnêtes et fidèles des événements, condamnant les torts, et soutenant le droit, et bientôt tout rentrera dans l'ordre.

L'impartialité avec des instruments comme Packard, Kellogg, Beckwith, Wears, Anderson et autres, et pour couronner le tout avec Sheridan!

A propos de ce dernier, il faut remarquer que ses télégrammes donnent un démenti au message dans lequel le Président reconnaît que la plupart des citoyens du Sud sont disposés à se soumettre aux lois. Le caporal en remontre à son supérieur. Il faudrait pourtant s'entendre.

On remarquera que le Président a appelé l'attention sur cette question non seulement du Congrès mais encore du peuple des Etats-Unis.

LA PSEUDO LÉGISLATURE.

Les représentants conservateurs préparent un exposé dans lequel tous les points légaux de la validité de leur organisation seront clairement établis, et où ils prouveront aussi que les radicaux qui sont restés après leur expulsion, n'ont jamais eu un quorum.

En attendant ce document nous devons faire remarquer que les radicaux, après avoir objecté au mode d'organisation par lequel M. Wiltz avait été nommé Orateur, ont procédé exactement de la même façon pour nommer M. Hahn.

Ils avaient objecté également à l'admission des cinq membres des paroisses retenues à la Législature, et ils ont, eux-mêmes, admis par le même procédé comme membres, deux candidats qui avaient été battus au scrutin, et c'était précisément ceux de la paroisse de Soto, où la majorité obtenue par les démocrates était tellement incontestable que les radicaux n'avaient trouvé d'autre moyen pour écarter le vote de la paroisse, que la fuite du superviseur avec le vol des documents officiels.

Les Granges.—Nous apprenons que M. H. W. Lewis, Maître de la Grange de l'Etat de la Louisiane, a convoqué le Comité Exécutif de ladite Grange à une réunion qui se tiendra jeudi, 14 juillet, à la Nlle Orléans, dans le but de venir en aide au peuple opprimé de la Louisiane et de soumettre aux *Patrons of Husbandry* de toute l'Union, un exposé complet des faits relatifs à nos troubles. Il adressera en outre un Mémoire aux Patrons pour les adjurer de concourir aux efforts qui seront tentés pour affranchir notre Etat de l'usurpation et du despotisme militaire qui ont anéanti nos libertés et menacent celles de tout le pays.

LE DANGER DE SYMPATHISER AVEC CEUX QUE GRANT HAIT.

Nous apprenons avec stupéfaction que le commandant Lowry, de la canonnière Canandaigua, a été retiré de son bord et prié d'aller se reposer dans son Etat natal, pendant quelque temps pour avoir osé exprimer trop ouvertement ses sympathies à l'égard de la population de la Nlle Orléans.

Ce brillant officier et ce galant homme n'a jamais fourni contre lui même un prétexte de reproches, mais il a déplu à l'Ysis ss ter parce qu'il avait trop de cœur et qu'au Czar des Etats Unis il faut des machines humaines qui exécutent passivement les ordres les plus arbitraires, en répétant, "Je suis un soldat, j'obéis."

Nous avons bien reçu le manuscrit dont parle notre correspondant d'Osyka mais nous ne l'avons pas gardé. A moins de requête spéciale, nous ne conservons jamais les communications et lettres qui nous sont adressées.

On nous écrit d'Osyka qu'un nommé Morand qui était en prison depuis 20 mois sous l'accusation d'avoir tué une femme à Mc Comb City, a passé en [illegible] [illegible] acquitté.

Nos remerciements à MM. Forrester, Dolbear & Co., de St-Louis, pour l'envoi d'un numéro de l'édition géante du St-Louis *Democrat* du 1er janvier.

Comité Congressionnel à la quatrième page.

CHRONIQUE DE LA VILLE, A la Quatrième Page.

Avec 60 cents vous pouvez achetez une livre de bon thé au grand dépôt de thé rue du Camp 5.

Les magasins de chapeaux de R. E. Lee sont ceux où se trouvent les chapeaux les plus fashionables et les moins chers de la ville.

AUX ÉTRANGERS.

On verra aux annonces que les étrangers résidant à la Nouvelle Orléans sont invités à se réunir demain, à onze heures, dans le salon [illegible] Hotel St-Charles, pour délibérer sur les graves événements dont notre ville est chaque moment le théâtre. Nous espérons que les représentants du commerce étranger se feront tous un devoir d'assister à l'assemblée. Nous traversons de cruelles épreuves, et nul ne saurait rester indifférent en présence des machinations ténébreuses qui se trament contre la malheureuse Louisiane.

Achetez vos chapeaux aux magasins de chapeaux de R. E. Lee.

Avec une piastre vous pouvez acheter une livre de bon thé mêlé au dépôt de thé rue du Camp 5.

LA SITUATION.

Un nouveau télégramme de Sheridan.

Dépêche de sénateurs démocrates à McEnery.

Conseils de M. Marr.

Protestation du clergé des divers cultes.

Le télégramme suivant a été envoyé hier au secrétaire de la guerre.

Nouvelle-Orléans, Le., 6 janvier 1875.

A l'hon. W. W. Belknap, secrétaire de la guerre à Washington.

La ville est très calme aujourd'hui. Quelques une des bandits out fait hier soir la vaine menace qu'ils m'assassineraient parce que j'avais osé dire la vérité. Je n'ai pas peur; et cela ne m'empêchera pas d'informer le gouvernement qu'il y a des localités dans ce département où l'air même a été imprégné d'assassinat depuis quelques années.

P. H. Sheridan,
Lieutenant-général commandant.

Le bruit s'étant répandu hier que le général Sheridan avait reçu l'ordre d'arrêter tous les chefs du parti conservateur, le gouverneur McEnery a télégraphié à Washington et a reçu la réponse suivante:

Washington, 6 janvier 1875.

A l'hon. John McEnery, à la Nouvelle-Orléans:

Nous ne pouvons croire que le Président ait donné une telle autorisation. Si des arrestations sont faites, adressez-vous aux Cours. Voyez l'affaire Milligan, 4e Wallace.

A. G. Thurman,
T. F. Bayard.

Ces deux noms sont ceux de deux sénateurs démocrates, le premier de l'Ohio, le second du Delaware.

L'organe radical, hier matin, dans un article signé Lex, donnait le texte des lois pénales sur la trahison, jouant ainsi son petit rôle dans la comédie d'intimidation.

Le général Ogden et les autres chefs de la démocratie et de la ligue blanche, out annoncé l'intention de se laisser arrêter tranquillement sans la moindre résistance, et ils ont recommandé à tous leurs amis et partisans d'apaiser toute agitation que pourrait causer la nouvelle de leur emprisonnement. De raison légale pour leur arrestation il n'en existe pas l'ombre: les meneurs radicaux et Sheridan le savent parfaitement. Cette mesure ne serait donc qu'une nouvelle manœuvre pour provoquer un conflit que Grant semble déterminé à obtenir à tout prix. Il ne faut pas donner à nos ennemis enragés cette satisfaction. Voici l'appel qu'adresse à ce sujet l'honorable R. H. Marr, président du Comité de 70:

AU PEUPLE DE LA LOUISIANE.

Au nom de tout ce que les hommes ont de cher et de sacré, j'adjure mes concitoyens d'éviter par tous les moyens de tomber dans les pièges que nos ennemis et nos oppresseurs ont tendus pour nous de propos délibéré.

Notre délivrance de notre asservissement politique dépend de notre prudence et de notre patience et un conflit avec les soldats ou les autorités serait la ruine de nos espérances, et le moyen de river nos fers.

Encore un peu de cet héroïsme, de cette patience, de cette longanimité qui vous ont déjà acquis un impérissable honneur, et qui vous ont gagné les sympathies de tout le pays, et l'usurpation et le mauvais gouvernement auxquels vous êtes maintenant soumis, cesseront et vous redeviendrez de nouveau un peuple libre, prospère et heureux.

R. H. Marr,
Président du comité de Soixante-dix.

Voici le texte de l'adresse au peuple américain signée par les ministres des divers cultes et par un grand nombre de citoyens.

AU PEUPLE AMÉRICAIN.

Attendu que le général Sheridan, qui commande actuellement le département du Missouri, a, à la date du 4 courant, adressé une communication au général Belknap, secrétaire de la guerre, dans laquelle il représente le peuple de la Louisiane comme animé en général d'un esprit de défi contre toute autorité légale et comme approuvant le meurtre et les crimes, et attendu qu'il a livré cette communication à la publicité;

Les soussignés croient de leur devoir de déclarer et de proclamer à tout le peuple américain que ces accusations sont imméritées, sans fondement et erronées et ne peuvent avoir d'autre effet que de servir les intérêts de politiciens corrompus qui font en ce moment les plus grands efforts pour perpétuer leur pouvoir sur l'Etat de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 5 janvier 1875.

† N. J. Perché, Archevêque de la Nlle-Orléans.

J. P. B. Wilmer, Evêque de la Louisiane.

James K. Gutheim, pasteur du Temple de Sinai.

J. C. Kenner, Evêque de l'Eglise Méthodiste Episcopale du Sud.

C. Doll, recteur de l'église St. Joseph.

Juge J. N. Lea,	Juge A. N. Ogden,
Michel Musson,	Charles A. Johnson,
Am. Fortier,	T. G. Hunt,
Henry Peychaud,	G. W. Race,
F. W. Tilton,	Allain Eustis,
St. M. Berault,	Henry Denis,
C. T. Benis,	Ad. Schreiber,
Henry C. Miller,	Gus. A. Breaux,
F. Grima,	Walter Pugh,
Alf. H. Isaacson,	Jos. Bowling,
E. Feintur,	H. E. Marburg,
Louis Barnett,	D. S. Bryon,
A. Lebreton,	Emil Weber,
Ernest C. Villeré,	G. J. Forstall,
Chas. DeBlanc,	Chas. E. Fenner,

et autres.

Protestation Démocratique.

Lundi matin, 4 janvier, au moment où ils se disposaient à se rendre dans l'enceinte de la Chambre, les Représentants démocrates ont tous signé la protestation suivante relative au Bureau des Retours:

Nouvelle-Orléans, 4 janvier 1875,
11 h. et demie du matin.

Nous, soussignés, élus Représentants à la Législature de la Louisiane, déclarés tels par le Bureau de Retours de l'Etat, protestons solennellement au nom du peuple souverain de la Louisiane contre l'acte dudit Bureau qui a refusé de comprendre dans ses retours treize Représentants légalement élus par une majorité des suffrages de leurs paroisses respectives.

Nous déclarons que le Bureau de Retours est organisé d'une manière illégale et inconstitutionnelle; qu'il ne comprenait pas des citoyens pris dans tous les partis politiques, comme l'exige la loi qui le crée; qu'au moment où il a rejeté plusieurs polls de différentes paroisses il ne comptait pas dans son sein un seul conservateur; que les décisions arbitraires prises à huis-clos étaient subversives des institutions républicaines; enfin, que, par ses actes illégaux et frauduleux, il a cherché délibérément à étouffer la voix du peuple et à changer le caractère du gouvernement.

Abligé J., Bayley G. W. R., Billieu Jno., Baffes J. A., Booth Edward, Bower E. L., Burkhardt, Geo. P., Byrne Chas., Carmouch e E. A., Carlos W. W., Collins O. L., DeBlanc J. A., Delhommer Chas., Dupré Geo. W., Edwards Bolivar, Edwards R. P., Elliott B. C., Estilette E. D., Gilmore John A., Hammond Wm. J., Hall G. L., Jones Seaborn, Johnson Thos., Koontz W. B., Kummel Chas., Lafargue A. D., Maginnis A. A., Matthews J. L., Meredith Thomas E., Mitchell H. C., McAlpine M., Magee Wm., Nunez A., Pascal G., Pipes W. H., Richardson G. W., Roman Chas., Scheuck Chas. C., Self D. W., Seaman [illegible] F., Sibilski M., Smith W. [illegible] [illegible] F., Vidrinne [illegible], [illegible] F., Walker Clement L., Walters R. B., Webb James, Wells G. D., Wiltz Louis A., Young John.

51

L'esprit dépendant du corps.—L'hypochondrie, est une maladie beaucoup plus commune qu'on ne le suppose généralement. Elle a des degrés, c'est vrai, progressant de la dépression mentale ou des vapeurs noires à l'hallucination mentale; mais ce sont toutes formes de la même maladie. C'est un fait significatif que cette souffrance mentale est accompagnée invariablement par la dyspepsie ou une affection nerveuse, et le fait qu'elle cède promptement à l'action altérative des "Hostetter's Stomach Bitters" qui sont particulièrement propres à l'éradication de l'indigestion et de la débilité nerveuse, prouve qu'elle vient de là. On voit par conséquent, combien l'esprit est dépendant du corps pour le maintien d'un équilibre moral et aussi comment il faut opérer pour extirper les causes des vapeurs noires. Il n'y a pas de plus sûr ni de plus agréable moyen de secouer une dépression morale causée par l'indigestion que d'avaler une dose ou deux de cette agréable médecine.

Chapeaux fashionables aux magasins de chapeaux de R. E. Lee.

La question louisianaise devant le comité.

Arbitrage accepté par McEnery et Penn.

Refusé par Kellogg et Antoine.

On verra par la correspondance suivante que MM. McEnery et Penn avaient accepté de soumettre à l'arbitrage final du sous-comité congressionnel la décision des questions soulevées par l'élection de 1872, relativement aux emplois de gouverneur et lieutenant-gouverneur. MM. Kellogg et Antoine ayant refusé leur acceptation, le comité congressionnel est reparti hier pour Washington.

CORRESPONDANCE.

Nouvelle-Orléans, 5 Janvier 1875.

Hon. Chas. Foster, Chairman du sous-comité congressionnel.

Monsieur,

Ayant pleine confiance dans le jugement et l'impartialité du comité que vous présidez et anxieux d'avoir une prompte solution des difficultés qui ont surgi de l'élection de 1872, nous proposons, maintenant, de soumettre toute la question du résultat de cette élection à votre comité de sous-comité de trois pour une détermination finale.

Nous faisons cette proposition dans l'intérêt de la paix et du bon gouvernement et nous sommes sincèrement anxieux que vous entrepreniez l'investigation et que vous résolviez l'affaire avant votre départ de l'Etat.

Très respectueusement,

John McEnery,
D. B. Penn,
James Graham,
H. W. Ogden,
Rob. M. Lusher.

Nlle-Orléans, 5 janvier 1875.

A Messieurs
W. P. Kellogg, remplissant les fonctions de gouverneur;
C. C. Antoine, remplissant les fonctions de lieutenant-gouverneur;
John McEnery, prétendant avoir droit d'agir comme gouverneur;
D. B. Penn, prétendant avoir droit d'agir comme lieutenant-gouverneur
DE LA LOUISIANE.

Messieurs,

Le comité accuse réception de propositions écrites ou verbales de chacun de vous, en vue de la malheureuse condition des affaires dans votre Etat, de laisser à sa décision et à son arbitrage le régime de vos prétentions respectives.

Le comité est sur le point de terminer une investigation aussi complète que son temps limité l'a permis, et il n'est pas disposé à revenir ici pour entreprendre la nouvelle tâche que votre confiance veut leur imposer, à moins d'avoir l'assurance positive que sa décision, quelle qu'elle puisse être, aura l'acquiescement de chacun de vous et sera acceptée par chacun de vous comme une déclaration finale.

Dans ces circonstances, avant de nous arrêter définitivement sur votre proposition, nous désirons savoir:

"Voulez-vous, William P. Kellogg, si le comité décide que vous n'avez pas été élu gouverneur, résigner votre emploi et refuser de l'assumer autrement que sur les retours de l'élection populaire?"

"Voulez-vous, C. C. Antoine, si le comité décide que vous n'avez pas été élu lieutenant-gouverneur, résigner votre emploi et refuser de l'assumer autrement que sur les retours de l'élection populaire?"

"Voulez-vous, John McEnery, si le comité décide que vous n'avez pas été élu gouverneur, retirer toute prétention à cet emploi, et renoncer à tous les droits que vous pensez avoir acquis par l'élection de 1872?"

"Voulez-vous, D. B. Penn, si le comité décide que vous n'avez pas été élu lieutenant-gouverneur, retirer toute prétention à cet emploi et renoncer à tous les droits que vous pensez avoir acquis par l'élection de 1872?"

Per contra, chacun de vous, veut-il accepter ou retenir tout emploi auquel le Comité décidera que vous avez été élus, en tant que la dite acceptation ou rétention pourra être légalement accomplie?

Respectueusement votre obéissant serviteur,

Chas. Foster,
Chairman.

Nouvelle-Orléans, 6 Janvier 1875.

Hon. Chas. Foster,
Chairman du Comité Congressionnel.

Monsieur,

Je viens de recevoir votre communication du 5 janvier 1875. A la première question qui est ainsi conçue:

"Voulez-vous, John McEnery, si le comité, &c."

Je réponds distinctement "Oui" à la question "Voulez-vous accepter, ou retenir, &c."

Je réponds que je le veux. Respectueusement,

John McEnery.

Nouvelle-Orléans, 6 janvier 1875.

A l'Hon. Ch. Foster, etc.,

Monsieur,

Je viens de recevoir votre communication du 5 janvier 1875. A la première question qui est ainsi conçue:

"Voulez-vous, D. B. Penn, si le comité, &c."

Je réponds distinctement "Oui."

A la question: "Voulez-vous accepter ou retenir &c."

Je réponds que je le veux.

Respectueusement, &c.

D. B. Penn.

Nouveau démenti au général Sheridan.

Nous donnons ci-après, les résolutions adoptées, hier soir, à l'unanimité, par le bureau des Assureurs. Nous apprenons que le Clearing House en a adopté de semblables.

Résolu que ce bureau a lu avec un profond sentiment de tristesse et de honte la dépêche insensée que le général Sheridan a adressée au secrétaire de la guerre, à la date du 4 du courant.

Que c'est une grossière injure, une calomnie dont sont victimes les citoyens de notre Etat et de notre ville;

Que ce bureau ayant été établi dans un but uniquement commercial, les questions politiques n'y ont jamais été discutées, mais vu l'outrage criminel et l'atteinte portée aux intérêts de la Nouvelle-Orléans par un étranger momentanément au pouvoir, nous nous croyons tenus de repousser avec indignation les viles attaques dirigées contre les nôtres;

Que nous donnons aux assureurs du Nord et de l'Ouest l'assurance que nous sommes des citoyens loyaux des Etats-Unis, que nous obéissons aux lois, que la vie et les propriétés sont en sûreté parmi nous, en foi de quoi nous en appelons aux nobles Chevaliers Templiers qui, venus de toutes les parties de l'Union, étaient récemment dans notre ville;

Que nous sommes surpris qu'un homme occupant la position du gén. Sheridan puisse prétendre connaître aussi bien les faits qu'il dit être importants—car il n'est que depuis peu au Sud—et nous ne trouvons d'excuse pour lui que dans la nouvelle transmise, ce matin, de New-York et d'après laquelle la dépêche a été écrite à Washington puis transmise au général Sheridan avant son départ du Nord;

Que nous en appelons à nos frères du Nord, au Congrès des Etats-Unis, à leur amour de la liberté et de la justice; nous leur demandons protection contre la violence—protection que notre qualité de citoyens nous donne le droit d'exiger;

Que nous approuvons cordialement les résolutions patriotiques du Coton Exchange;

Que ces résolutions soient adressées à chacun des bureaux d'assurance des Etats-Unis, aux journaux de la ville, à l'agent de la presse associée et au comité du Congrès.

Thos. A. Adams,
Président.

UN CITOYEN DE L'OHIO AU SÉNATEUR THURMAN.

Le télégramme suivant a été adressé au sénateur Thurman, [illegible], de l'Ohio, par un [illegible] amis personnels demeurant actuellement dans notre ville.

Nouvelle-Orléans, Lne. 6 janvier 1875.

Hon. A. G. Thurman, Sénat des Etats-Unis, Washington, D. C.

Comme un citoyen natif de l'Ohio, mais demeurant à la Nouvelle-Orléans depuis les six dernières années, je désire ajouter mon témoignage à d'autres pour démentir le rapport contenu dans l'extraordinaire lettre du général Sheridan au secrétaire de la guerre, relativement à la condition des affaires en Louisiane.

Donnez au peuple de la Louisiane un gouvernement décent et responsable, et il n'y aurait pas dans tout le pays de population plus paisible et plus tranquille. Dans l'état actuel des affaires, sous un gouvernement qui puisse commander le respect ou l'obéissance, le peuple prouve grandement par sa conduite qu'il est digne du "self government."

Comme avocat et familier par conséquent avec la Constitution comme avec les lois de l'Etat de la Louisiane, je certifie que l'organisation préliminaire de la Chambre des représentants, lundi dernier, était parfaitement régulière et légale et que M. Wiltz a été légalement élu Orateur de l'organisation permanente.

J'ai l'honneur d'être, etc.,
votre obéissant serviteur,
E. Hutchinson.

DÉPART DU COMITÉ CONGRESSIONNEL.

Le Comité Congressionnel a terminé hier ses travaux et retourne à Washington où il présentera sans retard son rapport. Pendant tout le temps que ce Comité a siégé il a montré beaucoup d'impartialité, ce qui nous fait bien augurer de sa décision.

Les honorables Phelps, Potter et Foster ont vu des choses bien extraordinaires pendant leur séjour à la Nouvelle-Orléans car ils ont assisté de, premières, aux événements du 4. Ils partent sans doute plus sages qu'ils n'étaient venus. Ils savent maintenant que nous ne sommes pas aussi cannibales en Louisiane qu'on veut bien le dire et que tous les torts de nègres qu'on nous reproche tant et dont se réduisent en définitive à fort peu de chose.

Nous attendons beaucoup des membres de ce comité d'enquête, car nous espérons qu'ils écouteront la voix de la justice plutôt que la voix de parti.

OPÉRA.

Ce soir, troisième représentation du *Prophète*, avec MM. Chelli, Marie, Nicolas, Laurent, Defreef, Mmes Térésa, Dumoulin.

Ce grand Opéra de Meyerbeer a été monté avec beaucoup de soin. La nombreuse chambrée, qui assistait à la première représentation, a exprimé sa satisfaction aux artistes chargés des principaux rôles. La seconde représentation, qui a eu lieu lundi, a été accueilli avec moins de faveur. Mais l'état horrible de l'atmosphère et la crise politique, à laquelle nous sommes en proie depuis le commencement de la semaine, l'auditoire eut été plus nombreux. Cette représentation de lundi eût été plus applaudie que la première, car les artistes ont encore mieux chanté que la veille.

Demain il y aura que matinée extraordinaire: on donnera *La Fille de Madame* et *Les Noces de Jeannette*. Mlle de Joly qui a rempli le rôle de Jeannette jusqu'à présent, chantera dans *La Fille de Madame* et Mlle Dumoulin, qui a tenu le rôle de Marie dans ce dernier opéra-comique prendra celui de Jeannette dans les *Noces de Jeannette*. Voilà un changement très piquant et bien propre à exciter l'intérêt de deux artistes que nous venons de nommer. Tant mieux, le public y trouvera le compte de ses plaisirs.

A. M.

Théatre des Variétés.—"Alixe" a pris la place de "Divorce" aux Variétés. L'assistance était assez maigre. Il est vrai qu'il n'y a pas lieu de s'en étonner à cause du mauvais temps que de l'effervescence qui régna dans la ville. Les événements politiques extraordinaires qui se sont succédé si rapidement rendent notre tristé et malheureuse ville et laissent à peine le loisir de songer au théâtre.

Académie de Musique.—"The [illegible]" fait évidemment plaisir au public, mais celui-ci ne montre pas pour le moment un très grand empressement à aller au théâtre. Les émotions de la place publique l'en éloignent. MM. [illegible] et Knight ont été très amusants, et les jeux des Vaidis, gymnastiques, étonnants de légèreté et d'audace. La [illegible] sera de nouveau donnée ce soir.

Théatre St Charles.—Miss Ada Gray est une actrice de talent, et elle l'a prouvé hier dans "New Magdalen," pièce que nous avons entendue pour la première fois et qui n'est certainement pas dépourvue de mérite. Nous aurons ce soir "L'Article 47."

L'INTERVENTION MILITAIRE FÉDÉRALE ILLUSTRÉE.

L'habile et populaire photographe de la rue Poydras, M. Theo. Lilienthal, a eu l'heureuse pensée de prendre une photographie de l'aspect extérieur de la maison d'Etat de la rue St Louis le 4 janvier, à midi, au moment de la réunion de la Législature de la Louisiane. La vue est prise de la rue St-Louis près de la Vieille-Levée. On voit toute la rue St-Louis à partir du Café de France jusqu'au-delà de la rue Bourbon. Du côté inférieur sont rangés les soldats fédéraux, de l'autre les Lanciers, d'armes et quelques officiers et un [illegible] nègres. La rue de Chartres est encombrée de citoyens retenus par un cordon de soldats des deux côtés. L'espace entre Chartres et Royale, rue St-Louis, est vide, gardé par des métropolitains, puis on remarque rue Royale une foule compacte. La maison d'Etat se détache parfaitement surmontée du drapeau étoilé.

C'est une heureuse idée qu'a eu M. Lilienthal. Cette image qui est une illustration d'un acte de despotisme militaire attentatoire aux libertés du peuple américain, devrait être tirée à plusieurs milliers d'exemplaires, et envoyée dans toute l'Union. Des copies en seront certainement envoyées au Congrès.

Magasins de chapeaux à très bon marché, de R. E. Lee, au coin des rues Canal et Bourbon et au coin des rues Royale et St. Louis.

Avec 60 cents vous pouvez acheter une livre de bon thé au grand dépôt de thé rue du Camp 5.

Liquidation positive.—M. F. Mallard voulant se retirer complètement des affaires pour cause de santé, vient décidé à donner son bel assortiment de meubles et objets d'art au plus bas prix jusqu'au moment de la vente à l'encan qu'il compte faire dans le courant de janvier. Nous appelons donc l'attention des acheteurs sur personnes qui ont des cadeaux à faire, à l'occasion de la Noel et du Jour de l'An sur les occasions favorables qu'elles trouveront chez lui. Elles pourront se procurer, pour un prix très raisonnable, un objet d'art, un article de fantaisie, un de ces jolis riens qui font si bien sur une étagère, tout cela choisi avec goût et ayant un cachet artistique qui en triple la valeur. Nous engageons nos lecteurs et nos lectrices à aller jeter un coup d'œil sur ces belles choses; au milieu desquelles on peut faire, à coup sûr, choix d'un cadeau qui sera apprécié comme un souvenir durable et agréable du donateur [illegible].

Les buveurs de thé ne doivent pas manquer d'aller faire une visite au grand dépôt de thé rue du Camp 5, à une porte de la rue du Canal.

Chapeaux de fourrure et de soie à ce magasin de R. E. Lee, au coin des rues Canal et Bourbon et au coin des rues Royale et St. Louis.

Traiter le mal [illegible]—[illegible] médecins de famille, l'un traite la dyspepsie, l'autre pour des palpitations, une troisième pour [illegible] douleurs [illegible]. [illegible] cette manière elles [illegible] avoir des maux différents à leurs [illegible] fonctions faciles et inspections [illegible] des pilules et des potions en conséquence, quand en réalité elles [illegible] toutes des symptômes causés par des désordres de l'utérus; et, [illegible] administrer que des palliatifs, [illegible] la cause véritable de la maladie, [illegible] encourageant leurs malades, [illegible] qu'ils aient fait de grandes [illegible] les malades ne sont pas [illegible] traire ils vont plus mal [illegible] de traitement et [illegible] sont survenues, quand [illegible] vénables, agissent sur [illegible] font succéder la santé [illegible] misère prolongée.

De Miss Lorinda E. [illegible], comté d'Athens, Ohio.

"Dr R. V. Pierce, Buffalo, N. Y.—Votre ordonnance favorite a opéré des miracles sur moi. Je vais bien mieux que je n'ai jamais été [illegible] ans."

Dr Ella A. Schafer, [illegible]

Dr Pierce: "J'ai reçu le paquet que vous m'avez envoyé et j'en ai fait usage immédiatement. Le résultat est que je me porte mieux qu'en aucun temps de ces dernières années."

De Mme John E. Hamilton, [illegible].

Dr Pierce: "L'ordonnance favorite m'a fait beaucoup de bien. [illegible] fort obligé."

L'ordonnance Favorite [illegible] tous les marchands de drogues.

AVIS.

Demande d'emploi.

Demande de pension.

J. A. D'HEMECOURT,

Pianos d'occasion.

En débarquement du navire "[illegible]berg" de Bordeaux.

150 [illegible] VIN ROUGE [illegible]

Assurance de la Mobile.

Capital Total $1,000,000.

Mobile Fire Department Ins. Co.

A. ROCHEREAU & CO.,

Sole Agents for the sale of KRUG & CO'S Champagne.

COMMISSION MERCHANTS,

IMPORTERS

WINES, BRANDIES, SARDINES, &c.

New York. New Orleans.

Vor. MAIGNAN,

NEGOCIANT-COMMISSIONNAIRE,

SEUL AGENT POUR LA VENTE DU GRAND VIN DU

CHATEAU PAPE CLÉMENT,

23 et 25 Rue Bienville 23 et 25

J. P. SARRAZIN,

Grande fabrique de tabac du Sud, à la vapeur.

NOUVELLE ORLEANS, LNE.

SMITH BROS & CO.,

86, 85, 87 & 89 de la rue Poydras.

Thés. Thés!

3000 [illegible]

Café Gordova. Café Gordova.

1440 [illegible]

Schiedam Aromatic Schnapps d'Adolphe Wolf.

3000 [illegible]

Le célèbre RYE WHISKY

300 [illegible]

Whisky, Eau-de-vie, Genièvre,

100 [illegible]

Chandelles, Amidon, Savon, &c.

2000 [illegible]

Chandelles blanc de baleine.

350 [illegible]

Sucre, Sirop Silver Drips.

250 [illegible]

Blé Sarrasin. Blé Sarrasin.

200 [illegible]

LA CELEBRE Mme LEONCE

PAUL BOISSONNEAU,

Marchand-Tailleur.

No. 1, Carondelet, coin Canal.

AU DRAPEAU ROUGE

180,000 PAIRES

DE Chaussures de toute sorte.

Réparation de pianos.

Si vous cherchez la perfection dans le THÉ OU LE CAFÉ

ALLEZ AU

Grand dépôt de thé de la Chine ET DU JAPON.

Rue du Camp.

Fêtes. Fêtes.

E. A. TYLER,

RUE DU CANAL.

BIJOUTERIE, ARGENTERIE,

OBJETS DE FANTAISIE.

BIJOUTERIE ET ARGENTERIE.

Cadeaux de Jours de fête.

LE PLUS GRAND STOCK DE PIPES ÉCUME DE MER ET AMBRE.

HERMANN ISAAC,

IMPORTATEUR DE PIPES ET D'ARTICLES DE FUMEURS,

RUE GRAVIER.

Pendant Trente Jours.

GRAND RABAIS!

AU MAGASIN ROUGE,

Encoignure Royale et Dumaine.

CHAUSSURES!

CHAUSSURES!!

CHAUSSURES!!!

BON MARCHE,

AU

PRIX D'ENCAN

Habillements pour le peuple.

CHEZ

GODCHAUX,

Ventes rapides et légers bénéfices!

LEON GODCHAUX.

HORTICULTURE.

L. GIROT,

J. DESCA,

ANCIENNE MAISON L. MOULON,

Tirages de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

MICHEL LION

AUX

CENT MILLE PALETOTS,

197 et 199 Vieille-Levée,

Grands magasins d'habillements tout faits pour hommes et jeunes gens.

MICHEL LION.

HORTICULTURE.

RUE ST-CHARLES.

GRANDE EXPOSITION DE PLANTES

HEATH & LARA,

La maison reçoit constamment des articles fait, ses prix sont les plus modérés de la ville.

A. BONNET,

RUE ROYALE

DEPOTS DE CHAPEAUX

ROBT. E. LEE,

Entrepôts de tapis et de toiles cirées

ELKIN & CO.,

Cadeaux de Jour de l'an.

Bottes, Souliers et Bottines

AU DÉTAIL.

JOHN G. WAGNER,

BONS MARCHÉS,

POUR DU COMPTANT.

Aux Dames.

Liquidation positive.

F. MALLARD,

55, Rue Royale.

L. VIPLE,

9 Rue Bourbon,

Près Canal.

On fait des milliers